

ORDONNANCE N° 2020-002
portant création d'un fonds de concours de riposte
et de solidarité Covid-19

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu la loi organique n° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2020-005 du 30 mars 2020 portant habilitation du gouvernement à prendre par ordonnances les mesures relevant du domaine de la loi ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2019-003/PR du 24 janvier 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2019-004/PR du 24 janvier 2019 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article 1^{er} : Il est créé un fonds de concours au budget de l'Etat dénommé « **Fonds de Riposte et de Solidarité Covid-19** », en abrégé F.R.S.C.

Article 2 : Le FRSC est destiné au financement de toutes les actions envisagées dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de riposte contre la pandémie du coronavirus.

Article 3 : Les ressources du FRSC sont constituées par :

- des fonds alloués par l'Etat ;
- du financement des partenaires techniques et financiers ;
- des apports financiers du secteur privé national et international ;
- des dons et legs de toutes natures.

Article 4 : Les modalités d'application de la présente ordonnance seront fixées par décret pris en conseil des ministres.

Article 5 : Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'application de la présente ordonnance qui sera publiée au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 11 MAI 2020



Le Président de la République

SIGNE

Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre

SIGNE

Selom Komi KLASSOU

Le ministre de l'économie
et des finances

SIGNE

Sani YAYA

Pour ampliation,
La Directrice de Cabinet
du Président de la République



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. TOMEGA-H-DOGBE'.

Victoire S. TOMEGA-H-DOGBE